

# Le Tunisien

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS INDIGÈNES

ÉDITION FRANÇAISE

ADMINISTRATION & RÉDACTION :  
27, boulevard Bab-Menara, TUNIS

Directeur politique : ALI BACH-HAMBA

ABONNEMENTS : un an, 8 francs.  
PUBLICITÉ : on traite à forfait.

## Le Meeting de Bône

Il y a une vingtaine de jours, trois mille indigènes se sont réunis à Bône pour discuter la question du service militaire obligatoire. L'Islam du 30 décembre nous apporte les échos de ce meeting important. Ce fut une manifestation paisible et par là même imposante.

L'opinion publique a voulu se prononcer sur un sujet de la plus haute gravité pour les musulmans d'Algérie. Elle l'a fait avec sagesse et dignité. Le principe de la conscription a été unanimement admis.

Les Algériens sont Français. Ils ont déjà en maintes circonstances volontairement combattu pour la France. Ils sont en outre des hommes de grand courage. Ils trouvent tout naturel que la loi militaire française leur soit appliquée.

Mais ils voient aussi dans cette éventualité un moyen d'acquiescer enfin droit de cité dans leur patrie d'adoption. Jusqu'ici ils ont végété dans un état misérable. Quatre-vingts ans n'ont pas suffi pour faire oublier qu'il y a eu des vainqueurs et des vaincus. L'Algérie devenue, de par la conquête, territoire français. Les habitants ont pris aussi cette qualité; mais ils sont loin d'en exercer tous les droits. Ils sont au contraire maintenus sous un régime d'exception qui leur refuse toutes prérogatives politiques et entrave leur évolution vers le progrès. Si bien qu'aujourd'hui cette masse de cinq millions d'âmes « semble endormie et comme affaissée », ainsi que le constate M. Albin Rozet dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi déposée sur le bureau de la Chambre.

Le régime de l'administration indigène instauré en Algérie a en outre le tort grave de maintenir un fossé profond entre l'élément autochtone et l'élément métropolitain. « Rien n'a été fait en Algérie pour gagner les Arabes et leur inspirer confiance, écrivait dernièrement M. Lucien Hubert, député des Ardennes, dans Paris-Journal; au contraire, toutes les mesures semblent avoir été prises pour les éloigner de nous.... Chose extraordinaire, après soixante-quinze ans d'occupation, la politique indigène algérienne est demeurée une politique de domination. Il n'est point de colonies où nos sujets soient traités plus durement et, il faut le dire bien haut, avec autant d'injustice et d'inhumanité. »

Tout cela, les musulmans d'Algérie le savaient depuis longtemps. Ils ne pouvaient élever la voix pour le dire. D'ailleurs, qui les aurait écoutés? Mais, aujourd'hui, le nombre augmente de ceux qui, au Parlement ou dans la presse, jettent leurs regards au delà de la Méditerranée. Grâce à sa ténacité, notre vénéré ami M. Albin Rozet a fini par donner le branle. Le cercle des hommes

de cœur qui s'intéressent aux questions coloniales s'est élargi autour de lui. Ils se sont fait les porte-parole et les défenseurs des indigènes. C'est à eux que ces derniers viennent de lancer leur premier appel au meeting de Bône. Il sera entendu et rapporté.

Nous ne refusons pas, disent les Algériens, d'accomplir le service militaire. Tout au contraire, nous voulons verser notre sang pour la défense de notre patrie adoptive. Mais, en retour, nous demandons au Gouvernement certaines prérogatives qui allégeront le poids qui nous courbe. Avant tout, nous demandons l'abolition complète des lois d'exception qui nous régissent. »

M. Messimy, le père de la conscription en Algérie, redira ces paroles à la Chambre, le jour où la proposition de loi de M. Albin Rozet viendra en discussion. Nous avons grande confiance en celui qui écrivait naguère ces belles et fortes pensées :

« Dans l'Afrique du Nord, les populations musulmanes de race blanche ont droit à tous nos égards. Nous les avons trop rigoureusement tenues pendant longtemps à l'écart des affaires publiques. Il faut leur demander une collaboration de jour en jour plus large et tendre à les associer directement à nos responsabilités. Elles en sont dignes. L'admirable mouvement d'émancipation qui vient de soulever la nation turque prouve combien les orientaux sont aptes à s'assimiler la culture occidentale; au moment même où nous aurions pu nous interroger sur l'avenir des idées provoquées par la Révolution française, sur le chemin qu'elles continuent à se frayer à travers le monde, les Jeunes-Turcs sont venus apporter une confirmation éclatante à notre confiance en l'avènement progressif des temps nouveaux. Le peuple égyptien, à son tour, se sent rénouer par les mêmes enthousiasmes. Et ce n'est pas sans une légitime fierté que nous constatons la puissance de l'œuvre accomplie par la pensée française, en dehors de toute intrigue politique, en dehors de toute recherche d'influence directe. Sachons nous montrer dignes de l'espoir que les peuples continuent à mettre en nous, et élevons de nous-mêmes nos sujets musulmans au rang que leurs frères de race n'ont pu conquérir qu'au prix d'un pénible et périlleux effort. »

Et nous sommes convaincus que le Parlement français, après avoir entendu MM. Albin Rozet, François Deloncle, Messimy, Lucien Hubert et la généreuse phalange qui, au Palais-Bourbon, s'occupe des colonies, décidera, conformément au vœu de l'auteur de la proposition de loi, « qu'avant toutes choses, il faut assurer aux musulmans d'Algérie les plus indispensables droits de l'homme, les plus élémentaires garanties que tout membre d'une société civilisée possède dans le monde moderne. »

A. BACH-HAMBA.

## BULLETIN

Le Colon Français et la Tunisie Française mis à part, il ne paraît pas que la presse locale se soit beaucoup émue des résolutions qu'a prises le Gouvernement du Protectorat au sujet de la medjba. La Colonie, semble-t-il, s'attendait un peu à ce qui est arrivé à ses mandataires. Aussi bien le robuste bon sens et la générosité native de la race devaient-ils avoir promptement raison des sophismes et des arguties dont, en l'occurrence, M. de Carnières avait réussi à leurrer la représentation française...

Et c'est bien cette indifférence manifeste de la Colonie prise dans son ensemble qui exaspère le chef du parti arabophile! Il sent toute la gravité du coup que vient de porter à son prestige une défaite qu'il s'était refusé à prévoir. Et comme ses compatriotes ne semblent nullement disposés à faire bloc avec lui pour résister aux volontés de la métropole, il déverse sa colère non sur eux — il ne l'ose encore — mais sur les différentes personnalités qui, ici ou ailleurs, ont le tort, impardonnable à ses yeux, de proclamer le bon droit des indigènes!

Basses injures, menaces, insinuations malveillantes foisonnent dans le dernier numéro du journal de M. de Carnières. De tout cela, ni nous ni nos amis n'avons cure... A eux comme à nous il suffit aujourd'hui de savoir que, grâce à l'esprit d'équité comme aussi à la fermeté du Gouvernement de la République, la politique d'association est sortie du domaine de la théorie pour entrer dans la voie des réalisations fécondes!

## La Conférence Consultative et la Presse métropolitaine

Nous avons, la semaine dernière, reproduit certains passages de l'article que M. Paul Bourdaria a consacré, dans la Revue Indigène, au débat qui eut lieu à la Conférence Consultative au sujet de la réforme de la medjba. Voici maintenant quelques-unes des réflexions qu'inspirent à notre distingué confrère tant la prétention des israélites tunisiens d'obtenir leur rattachement à la juridiction française que l'appui qu'ils ont cru devoir prêter à cette revendication, les représentants élus de la Colonie :

Nous avions, dans cette chronique, rendu compte du meeting organisé par les israélites réclamant leur rattachement en bloc à la juridiction française, et exprimé notre opinion très indépendante et très sincère.

La Conférence Consultative a voté le rattachement. Je regrette de ne pouvoir, faute de place, analyser la discussion. Je dois une réponse directe à une demande directe.

(Ici une lettre que M. Smaja avait adressée à la Revue Indigène et que, simultanément, il publiait dans son journal La Justice.)

Nous n'avons pas discuté ni mis en doute le chiffre de 5.000 auditeurs indiqués par M. Smaja, pas plus que je n'entends en ce moment discuter le problème de l'unanimité des réclamations Israélites. Sur ce point de détail, je renvoie M. Smaja à M. Berge; il s'y renvoie du reste soi-même dans sa lettre. Mais je dis que la campagne est menée par une minorité imprudente : doublement imprudente, puisqu'elle a inauguré un système de réunions publiques où les nombres qu'elle peut mettre en ligne risquent de devenir dérisoires à côté de ceux que

pourraient mobiliser les musulmans qu'ils provoquent, et puisque, pour renforcer son action propre, cette minorité s'est fait donner le concours de tous ceux qui, dans la Colonie française, ont, pour des raisons différentes, la haine de l'Arabe.

M. Smaja ne dénierait pas ces deux assertions. Quand j'ai parlé de minorité, j'ai entendu le directeur de la Justice seul, dirai-je, car il nous est apparu au Congrès de l'Afrique du Nord comme un homme atrabilaire — de ceux qu'on définit les violents en dedans — chose qui s'est manifestée aussi bien dans ses gestes et l'expression très dure de son regard que dans son exclamation visant les votes du Congrès et plus spécialement les musulmans.

Aujourd'hui, M. Smaja veut être pris pour un bon apôtre. C'est à lui que s'adressait notre phrase : un prosémitisme excessif déterminera forcément l'antisémitisme.

J'appelle prosémitisme excessif la méthode des meetings, dont le premier a pu n'être ni violent ni désordonné..., mais attendons la suite — et j'appelle encore prosémitisme excessif la tactique politique des revendications en bloc.

M. Smaja se défend d'avoir voulu en faire une machine de guerre contre les musulmans, et je n'ai aucune raison de suspecter son intention — mais pouvait-il répondre de celle des alliés qu'il allait recruter à la présidence de la Chambre d'Agriculture? La lecture des débats de la Conférence est pleinement édifiante. Nous étions, à Paris, moins naïfs sur ce point que lui-même à Tunis. Et les événements confirment hautement les opinions ou les craintes de la Revue Indigène — puisque, après la clôture de la session de la Conférence, et celle-ci ayant voté comme le souhaitait M. Smaja, se manifeste maintenant le mouvement qu'il fallait prévoir et qui pourrait bien, si les musulmans étaient moins pondérés que M. Smaja et ses amis, valoir à ces derniers quelques cuisants regrets. Au moment même où je commençais à écrire cet article, les agences nous ont donné l'information suivante que je reproduis intégralement, comme j'avais reproduit le compte rendu de la réunion de M. Smaja.

(Suit la dépêche qui fut publiée les journaux de France au sujet de la manifestation du 19 décembre, à laquelle prirent part 15.000 musulmans.)

Je prie M. Smaja de souligner lui-même dans cette information les deux membres de phrase que voici : pour la première fois depuis l'occupation de la Tunisie et au nombre de 15.000! Il en comprendra, j'espère, toute l'importance, et reconnaîtra sans doute qu'ils justifient mes dires.

M. Smaja n'a vu d'objection à son système que cette phrase de notre chronique : « Ne prendre position définitive qu'avec la prudence indispensable en pareilles matières. » C'est fâcheux. Je suis sûr qu'il n'ait pas remarqué la phrase précédente : « C'est un problème de gouvernement auquel se lie l'existence même du Protectorat. »

S'il l'avait bien lue et comprise, il eût économisé la lettre qu'il m'a envoyée.

Expliquons-nous donc clairement et nettement. Nous n'acceptons pas — mieux même, nous repoussons — le système de M. Smaja, pour les deux raisons qui sont contenues dans l'ordre du jour voté le 10 décembre au Palais-National, à savoir : l'existence même du Protectorat et un privilège attribué à une partie de la population et inadmissible. Nous ne nions pas

la nécessité de réformer la justice tunisienne, mais nous disons : ou bien cette justice sera réformée et améliorée et les israélites qualifiés seront admis à concourir pour le poste de magistrat, ou bien tous les Tunisiens seront rattachés ensemble à la juridiction française.

Nous entendons ne pas risquer une réédition tunisienne du décret Crémieux. Sans doute, M. Smaja se défendra, s'il ne l'a déjà fait, d'une telle intention. Là encore, il fait trop confiance aux autres, et notre prudence politique doit aller plus loin que la sienne. D'autres que lui ne manqueraient pas, grisés par ce succès éclatant, si le vote de la Conférence était sanctionné, de réclamer la naturalisation en bloc et de recommencer sur ce problème une agitation plus dangereuse que la première.

Et c'est pourquoi nous disons à M. Smaja : vous êtes dans une voie particulièrement dangereuse, et vous allez compromettre irrémédiablement tout ce qu'il y a de respectable dans les aspirations des israélites. Si l'antisémitisme violent venait à fleurir en Tunisie, vous n'accuseriez que vous-même et M. de Carnières. Mais, ce jour-là, vous et lui, nous trouveriez nombreux et inextinguibles sur votre route. A bons entendeurs, salut!

Dans la dernière partie de sa chronique Paul Bourdaria commente en ces termes le Temps « Le Protectorat Tunisien en péril » que nous avons reproduit le 10 décembre :

L'expression n'est pas trop forte : le Protectorat est en péril. L'arabophilie érigée en système politique, un prosémitisme excessif, et par là même imprudent et dangereux, manié comme une arme de guerre à l'encontre des musulmans; l'ère ouverte des meetings populaires qui ne tarderont plus guère à devenir violents, par quoi la lutte des races, au lieu de s'éteindre, va s'aggraver... tels sont les résultats déjà prévus de la politique personnelle d'un seul — assez souvent nommé.

Son esprit ne conçoit que le sophisme son caractère ne connaît que l'agitation, sa plume ne pratique que l'invective et l'insulte. Qu'il arrive à dominer une assemblée publique, que des admirateurs, des amis et à lui faire voter ses propositions politiques et sociales, c'est pour faire conclure que le moment est peut-être venu de reprendre à la Conférence Consultative des prérogatives auxquelles l'élément de la Colonie française ne pouvait pas satisfaitement préparer et qui risquent, tant, si elles étaient non pas éliminées, mais maintenues, de la transition à un parlement tyrannique et inégalitaire.

C'est déjà trop, semblait-il, qu'elle ait voix consultative sur des problèmes où les intérêts associés du peuple français et du peuple tunisien doivent demeurer dans une harmonie prépondérante.

Dans la Presse Coloniale, « Mirabeau », nous avons fait acte de notre déclaration que les dispositions prises par le Gouvernement du Protectorat pour amorcer la réforme de la medjba constituent une amélioration très appréciable du sort des indigènes, ajoute cette réflexion :

Nous aussi, nous éprouvons quelque satisfaction à la pensée que le poids de la medjba va être allégé et le sera davantage encore plus tard. Une seule chose nous attriste : c'est que quand il s'agit d'accorder un peu plus de justice — en matière fiscale comme en toutes autres — à l'élément indigène tunisien, on soit trop souvent dans l'obligation de passer outre aux avis de la Conférence consultative.

Ciment prompt Valentine Supérieur pour Voutins

UN VOTE SYMPTOMATIQUE

Un universitaire de France — l'une de ces personnalités qui, suivant de loin nos efforts, ne nous ménagent ni leurs conseils ni l'appui d'une sympathie d'autant plus éclairée qu'elle est complètement désintéressée — M. E. Broche, professeur d'histoire à Avignon, avait eu il y a quelque temps, nous écrit-il, l'idée d'ouvrir, entre les plus âgés de ses élèves et ceux du collège de Plymouth, un débat sur ces questions :

1° Faut-il accorder aux indigènes des colonies l'instruction générale, comme on le fait dans la métropole ?

2° Faut-il seulement leur accorder une instruction professionnelle rudimentaire ?

3° Faut-il leur refuser toute instruction, parce qu'elle pourrait être dangereuse ?

Les jeunes Français et les jeunes Anglais discutant, de part et d'autre, en pleine liberté, il semblait que la solution intermédiaire fut celle qui avait le plus de chances de rallier les suffrages. Or, chose digne de remarque, les élèves, dans les deux pays, se sont, à une forte majorité, prononcés pour le devoir de concéder l'instruction générale.

Au cours d'une fête organisée, le 7 septembre dernier, à Plymouth, sous la présidence du maire, à l'occasion de l'inauguration, dans un nouvel édifice, du collège municipal, M. E. Broche a proclamé ce résultat, dont l'annonce, est-il dit dans Le Western Daily Mercury, qui a consacré un long compte rendu à cette intéressante manifestation, a été saluée d'applaudissements chaleureux par la très nombreuse assistance.

Pour conclure, nous dirons avec notre distingué correspondant :

« Certes, il faut se garder des généralisations hâtives. Encore peut-on, sans crainte de se tromper, affirmer que la jeune génération ne sera pas indigne du libéralisme de la génération actuelle. »

« Elle sera convaincue, elle aussi, que l'entente cordiale entre Français et indigènes est la meilleure de toutes les formules de politique coloniale. »

ÉCHOS

Fiançailles

Mlle Magali Boissard, la « Muse africaine », nous fait part de ses fiançailles avec M. le docteur Pierre Crespin.

Nous la prions d'agréer nos bien respectueuses félicitations.

A l'Hôpital civil

M. le docteur Tribaudeau, de Stax, vient d'être nommé, à la suite d'un concours, chef du Service de la Maternité à l'hôpital civil de Tunis.

A ces qualités d'esprit et de cœur non moins que pour sa grande habileté professionnelle, M. le docteur Tribaudeau jouissait, nous le savons, de la sympathie générale. Nous ne doutons pas que, pour les mêmes raisons, il n'arrive promptement à se faire, à Tunis, une situation enviable.

Et c'est dans cette pensée que nous prions ce distingué praticien d'agréer nos bien vives félicitations pour le succès qu'il vient de remporter.

A l'Administration des Habous

Notre ami M. Chadly Okby, géomètre au Service Topographique, attaché à l'Administration des Habous, vient d'être élevé à la 2e classe de son grade.

Nos bien affectueuses félicitations.

L'Œuvre des Cuisines populaires

Dimanche matin a eu lieu, rue Sidi-el-Bidi, n° 3, l'inauguration de la succursale des Cuisines populaires, dont l'établissement principal est situé rue des Epines.

Une nombreuse assistance, où le monde officiel était largement représenté, avait répondu à l'invitation du Comité. Les honneurs du nouveau local ont été faits par M. Victor Bessis, président de l'œuvre, qui a remercié en termes d'une grande élévation toutes les personnes

qui, à des titres divers, ont témoigné leur sympathie à une institution qui vient en aide à tous les prolétaires sans distinction d'origine ou de religion.

Le Tunisien s'associe de tout cœur aux félicitations que M. le Consul général d'Italie et tous les assistants ont adressées à M. Victor Bessis.

"Tunisie Sportive"

Nous venons de recevoir la Tunisie Sportive, dont M. René Bonyar est le directeur-rédacteur en chef et M. R. Martin le directeur-administrateur-gérant.

Nous ne pouvons que souhaiter longue vie et prospérité à ce nouveau confrère.

La Semaine Orientale

Le nouveau conflit de frontière qui s'est élevé dernièrement entre la Turquie et la Perse n'est pas, semble-t-il, près d'être résolu. Il en résulte une tension dans les rapports des deux pays et un ton d'irritation dans les polémiques de presse qui ne sont pas pour faciliter les conversations diplomatiques.

Nous ne voyons pas, quant à nous, ce que l'un ou l'autre pays pourrait gagner à prolonger ce malaise. Nous estimons que la Turquie devrait profiter des dispositions conciliantes des hommes d'Etat persans et des déclarations pacifiques du ministre de Perse à Constantinople pour aplanir, d'un commun accord, toutes les difficultés qui existent entre les deux pays. Il est souhaitable que le gouvernement ottoman, entrant franchement dans les vues du cabinet de Téhéran, s'entende avec ce dernier pour porter le différend devant le Tribunal d'arbitrage de La Haye, qui statuerait en pleine indépendance d'esprit et en dernier ressort, sur ce litige épineux.

La Perse, pour sa reorganisation intérieure et la sauvegarde de ses frontières, et la Turquie pour la réalisation de ses légitimes espérances et la conservation de la confiance dont elle jouit actuellement au dehors, devraient éviter, dorénavant, toutes occasions de conflit, et travailler sincèrement au resserrement des liens de fraternelle sympathie qui existaient naguère entre les deux peuples.

Ghazi Edhème-Pacha est mort. Avec lui disparaît une des gloires militaires du XIXe siècle et un des plus illustres enfants de la Turquie. Le vainqueur de Thessalie avait su, durant sa longue et glorieuse carrière, par la simplicité de ses manières, son inaltérable bonté, sa grande modestie et son absolu dévouement, gagner l'estime, le respect et l'affection de tous les Ottomans. Soldat avant tout, Edhème-Pacha évita toujours, durant l'ancien régime, la politique de suspicion et d'hypocrisie alors en honneur à la Cour, et se tint soigneusement éloigné des indigènes intrigués qui se nouaient au palais d'Yeldiz ?

Appelé au ministère de la guerre, lors des troubles du mois d'avril dernier, seul ou presque parmi ses collègues, il sut conserver son sang-froid au milieu du désarroi et de l'épouvante générales, sauvant, par son calme et son énergie, son pays de la plus effroyable calamité : la guerre civile.

Il eût suffi, en effet, de la moindre faiblesse de la part du maréchal, pendant ces sombres journées, pour noyer Constantinople et les provinces dans le sang des massacres.

En lui faisant des funérailles solennelles et nationales, la Jeune Turquie a tenu à rendre un dernier et suprême hommage à la mémoire du soldat et du patriote qui a si dignement et si glorieusement sauvé sa patrie.

Hilmi-Pacha est tombé. Les causes de sa chute sont peut-être multiples ; on n'en connaît officiellement que quelques unes qui, encore, ne semblent pas être les véritables. Il est toutefois certain que le motif principal de la retraite du grand-vizir est le désaccord chronique qui existait entre lui et le parti parlementaire Union

et Progrès. Nous n'essayerons pas de faire l'apologie ou la critique de l'œuvre de Hilmi-Pacha ; nous préférons laisser à d'autres plus qualifiés, le soin de juger celui en qui maints diplomates ou hommes politiques se sont accordés à reconnaître un éminent homme d'Etat.

Nous ne pouvons cependant ne pas dire, à la louange de l'ex-grand vizir, qu'il fut toujours guidé dans ses actes par l'intérêt supérieur de son pays et que toutes ses entreprises s'inspirèrent d'une sagesse et d'une prudence auxquelles tout le monde doit rendre hommage.

L'homme qui lui succède aujourd'hui au pouvoir est un de ceux en qui la Jeune Turquie a placé de vastes espérances. Hakki-Bey est en effet un profond juriste, doublé d'un érudit. Ses écrits font autorité en Turquie, et son passage à l'Université de Constantinople, où il a professé longtemps le droit international, lui a acquis l'estime unanime des intellectuels ottomans.

Le nouveau grand-vizir est aussi un parfait diplomate, et les sympathies précieuses que, durant sa mission à Rome, il a su gagner à la Turquie ont mis en évidence ses hautes et rares qualités.

Il est vrai que Hakki-Bey a déjà passé, au lendemain de la proclamation de la Constitution, par les deux ministères de l'Instruction publique et de l'Intérieur sans y laisser des traces sérieuses. Mais il convient de dire que les circonstances ne l'avaient guère alors favorisé. La Jeune Turquie peut, aujourd'hui, attendre beaucoup de son nouveau grand-vizir. Hakki-Bey ne sera pas, en effet, embarrassé dans le choix de ses collaborateurs : il ne manquera pas d'éléments jeunes et vigoureux pour constituer son cabinet. Le précédent ministère a familiarisé quelques hommes d'élite, sortis des rangs de la Jeune Turquie, avec les affaires gouvernementales. Nous aimons à croire qu'il saura mettre à profit leur expérience et leur bonne volonté.

L'Enseignement primaire des indigènes

RAPPORT présenté au Congrès de l'Afrique du Nord, tenu à Paris du 6 au 10 octobre 1908, par M. KHARALLAH BEN MUSTAPHA, interprète traducteur assermenté près le Tribunal mixte immobilier de Tunisie.

SUMMÉ

Conditions d'admission. — Pour être admis, l'enfant doit avoir quatre ans révolus, avoir été vacciné ou avoir eu la petite vérole, n'être point atteint de maladie de nature à nuire à la santé des autres, et enfin pouvoir acquitter une rétribution scolaire mensuelle de 3 francs, payable chaque mois, d'avance.

Classes. — Il y a actuellement cinq classes : enfantine, préparatoire, élémentaire, moyenne et supérieure. Chacune de ces classes comporte deux années d'études.

Durée de la leçon. — Chaque leçon ou exercice est, pour la classe enfantine, de 20 minutes ; pour les classes préparatoires élémentaire et moyenne, de 30 minutes ; pour la classe supérieure, de 45 minutes.

Récréation. — Les leçons ou exercices sont coupés par une récréation d'un peu plus de 5 minutes passées dans le patio, où les élèves se livrent, sous la surveillance des maîtres, aux jeux et aux amusements qui conviennent à leur âge.

Repas. — Il est permis aux élèves de manger à l'école à midi, soit en apportant leur déjeuner, soit en achetant à la cantine du kouttab, pour deux sous, un plat de viande.

Punitions. — Les châtimens corporels sont expressément interdits. Les seules punitions dont les moueddebs puissent faire usage sont : 1° la réprimande ; 2° la privation partielle de récréation ; 3° la retenue après la classe, sous la surveillance d'un moueddeb ; 4° l'exclusion temporaire ou définitive.

Congés. — Les élèves ont congé le vendredi, toute la journée ; le dimanche et le mardi, l'après-midi seulement. Mais, pendant ces deux demi-journées, ils sont conduits, en promenade, par leurs moueddebs, au dehors de la ville, à un endroit où il n'y a pas lieu de craindre les accidents.

Personnel enseignant. — Outre le directeur, qui est chargé de la classe supérieure, il y a quatre moueddebs, un professeur de calligraphie, un répétiteur pour la récitation du Coran pendant l'étude, et deux professeurs de fran-

çais, dont un pourvu du brevet élémentaire. Le directeur et les quatre moueddebs sortent de la Méderça Ettaadibia

Rétribution du personnel. — Sur le total de la rétribution scolaire fixée à 3 francs par mois, il est prélevé le traitement des moueddebs, du professeur de calligraphie, du domestique et quelques menus frais. Le reste est encaissé par le directeur.

Conseil de patronage. — Sur l'avis de M. d'Anthouard, l'Ecole Coranique Moderne a été placée sous le patronage d'un conseil de douze membres ayant leurs enfants à l'école et élus pour deux ans par les pères des élèves réunis en assemblée générale. Le Conseil compte actuellement parmi ses membres plusieurs professeurs de la Grande Mosquée. Il a principalement pour mission de veiller à la stricte observation des programmes.

Avant d'achever cette esquisse de l'Ecole Coranique Moderne, nous avons le devoir de signaler qu'il existe un kouttab du même genre à Halfaouine, créé par Si El Béchir el Mokrani, un de nos anciens moueddebs ; que la Société musulmane de Bienfaisance s'occupe activement de fonder une école similaire pour les enfants indigents, et qu'enfin des notables de Soussa, de Kairouan, de Méhdia et de Bizerte étudient, en ce moment, les moyens de doter leurs villes respectives de pareils kouttabs.

N'est-ce pas là la preuve que notre essai est vu d'un bon œil dans la société musulmane, qui pense que, dans l'état où l'indigène se trouve, tous les moyens sont bons pour répandre l'instruction ?

L'ECOLE PRIMAIRE FRANÇAISE

Les premières écoles ont été installées dans des locaux mal éclairés et mal aérés. Mais celles qui se trouvent aujourd'hui dans les principaux centres ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'hygiène scolaire.

Les salles de classe ont une largeur de 6m 50 à 7 mètres et une hauteur de plafond de 4m 50 au moins. Les tables à deux places, séparées par un couloir, sont placées de telle façon que les élèves reçoivent le jour à gauche. En face d'eux, ils ont un grand tableau noir qui a une largeur de 1 mètre et dont la longueur va d'un mur à l'autre (6m 50). Une estrade de même longueur permet aux élèves d'atteindre facilement toute la surface du tableau. Au centre, parfois à l'une des extrémités, se trouve le bureau du maître. Les tables-bancs sont à deux places, avo-

us nous dit ; elles ont un pupitre pour permettre aux enfants de placer leurs cahiers et leurs livres et elles sont pourvues d'un encrier.

La salle de classe possède une armoire-bibliothèque et une horloge.

Le matériel d'enseignement comprend les objets suivants : 1° une collection de tableaux pour leçons de choses et leçons de langage, publiée par la Direction de l'Enseignement ; 2° un musée scolaire fait généralement par le maître ; 3° un tableau du système métrique et souvent un petit compendium métrique ; 4° un globe terrestre quelquefois et les cartes suivantes de la collection Vidal La Blache : a) Tunisie, publiée par la Direction de l'Enseignement ; b) Algérie-Tunisie ; c) Planisphère ; d) Europe ; e) France physique ; f) France politique.

Quelques écoles sont pourvues d'autres cartes de cette collection.

Si nous ouvrons l'armoire, nous apercevons la provision pour l'année scolaire de fournitures classiques destinées aux élèves indigents (cahiers, plumes, porte-plume, ardoises, etc.). Ces fournitures sont achetées par la Direction de l'Enseignement ou par les municipalités. Dans quelques villes, elles sont données par les comités locaux de l'Alliance Française. Dans certaines localités dépourvues de libraires, l'inspecteur est autorisé à vendre aux élèves des livres et des fournitures classiques. Un tableau des prix, approuvé par l'inspecteur primaire, doit alors être affiché dans les classes.

Nous apercevons aussi, affiché dans les classes, l'emploi du temps, signé par l'inspecteur, la liste des morceaux appris par cœur et la liste des chants.

Méthodes, procédés d'enseignement

Le mode d'enseignement simultané, collectif pour tous les élèves d'une même section, est seul employé dans les classes d'enseignement français. L'emploi de moniteurs pris parmi les élèves des cours supérieur et moyen, et pour les cours enfantin et élémentaire seulement, est autorisé dans les écoles à un seul maître dont le traitement est trop élevé.

Les méthodes et procédés d'enseignement sont, à peu de chose près, les mêmes qu'en France, sauf en ce qui concerne l'enseignement de la lecture et du langage aux élèves étrangers. Deux ouvrages spéciaux : 1° Méthode de lecture et de langage, en trois livrets ; 2° Leçons de langage, en deux livrets, que nous avons publiés pour nos élèves, indiquent la marche à suivre et les procédés à employer dans l'enseignement de cette partie des programmes.

Pour le programme général des études primaires élémentaires, la Direction de l'Ense-

ignement s'est constamment préoccupée de donner dans les écoles primaires une instruction qui, tout en accordant satisfaction aux légitimes aspirations de l'élément français, fût en même temps appropriée aux besoins spéciaux des élèves indigènes (musulmans et israélites) et des élèves étrangers (italiens et maltais) qui fût, autant que possible, adaptée aux conditions locales.

En ce qui concerne les élèves indigènes et étrangers, le programme est d'abord presque exclusivement limité aux études qui ont plus particulièrement pour résultat la connaissance de la langue française. C'est ainsi qu', dans les cours enfantin et élémentaire, l'emploi du temps ne prévoit que les leçons suivantes : lecture, exercices de traduction, langage, leçons de choses, écriture, calcul, notions de dessin et de système métrique.

Plus tard, à mesure que le vocabulaire des élèves se développe, que s'affirme leur connaissance de la langue française, lorsqu'ils sont en état de comprendre et même de suivre avec fruit un enseignement donné complètement en français, on ajoute au programme limité ci-dessus l'étude de la grammaire, de l'orthographe, de la rédaction, la récitation de morceaux choisis, des notions de sciences physiques et naturelles, de géographie.

C'est est que dans les cours supérieur que des leçons d'histoire sont faites aux élèves indigènes.

Voyons, maintenant, dans quelle mesure nos coreligionnaires ont pu profiter de l'instruction primaire donnée en français dans toutes ces écoles, suivant un programme spécial, une méthode originale et d'après des livres faits uniquement pour eux.

Depuis vingt-sept ans que le Protectorat existe, 2.355 enfants musulmans seulement, sur une population de 1.800.000 âmes, ont obtenu le certificat d'études primaires, et 3.145 fréquentent les écoles, alors qu'il y a 9.224 italiens dans les écoles italiennes et 1.866 israélites dans les écoles de l'Alliance Israélite, sans compter ceux, Italiens et juifs, qui fréquentent les écoles du Gouvernement.

Or, on a dépensé pour l'instruction en Tunisie environ dix-huit millions, et le budget de l'Enseignement, augmenté sans cesse, a atteint, en 1906, le chiffre de 1.510.250 francs.

On voit donc que nos coreligionnaires n'ont bénéficié de tous ces sacrifices que dans une très faible mesure.

Nous dirait-on que l'indigène ne cherche pas à s'instruire ? Il aime pourtant l'instruction. Nous n'en voulons pour preuve que l'effectif actuel des écoles coraniques et celui de la Grande Mosquée de l'Olivier. D'ailleurs, la religion lui recommande de s'instruire. « Sont-ils donc égaux ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ? » est-il dit dans le Coran (chapitre XXXIX, verset 12). « Recherchez la science, même en Chine, » a dit le Prophète. « La science est imposée à tout musulman et à toute musulmane », a-t-il dit encore.

Prétendrait-on que l'indigène n'est pas bien doué ? Voici, à cet égard, l'avis du Directeur de l'Enseignement : « Lorsqu'il (l'enfant musulman) suit assidûment les cours, il progresse assez vite, car il ne manque ni l'esprit ni l'intelligence, et il a généralement une excellente mémoire. » « Qu'il nous soit permis d'ajouter notre propre témoignage. Quand nous étions à l'école annexe du Collège Alaoui, il nous a été donné de préparer, en trois ans, aux examens du certificat d'études primaires un certain nombre d'élèves musulmans ayant tous moins de treize ans.

Nous objectera-t-on que l'enfant musulman ne fréquente pas régulièrement l'école, du moins dans certaines localités ? Oui, mais à la faute ? Ne doit-on pas s'en prendre plutôt à l'ignorance des pères de famille, et aussi, il faut le dire, à l'inaction de certains caïds ? Nous ne ferons pas de personnalités, mais nous ne pouvons nous empêcher de noter qu'il y a des caïds, pourtant instruits, qui se bornent à percevoir les impôts, à connaître de certains délits, à faire la police dans leur circonscription et à assurer leur bien-être personnel. Ils ont pourtant une autre mission à remplir, plus grande et plus noble : ils se doivent de coopérer, de façon active, au relèvement intellectuel et économique du pays, pour ne pas ressembler aux caïds d'autrefois qui ne savaient qu'intriguer pour plaire à la Cour, que pressurer leurs administrés pour rentrer dans leurs débours et s'enrichir au plus vite. Ce n'est pas en parcourant au galop leur caïdat, escortés des spahis du Contrôle civil, de leurs califas et de leurs cheikhs, qu'ils pourront rendre des services au pays. C'est, au contraire, en causant avec leurs administrés, les jours de marché ou au cours de leurs tournées, qu'ils arriveront à les convaincre de l'utilité de l'instruction. C'est en obligeant tous leurs collaborateurs à envoyer leurs enfants à l'école qu'ils auront raison de l'hésitation dans ce de l'hos-

(1) L'Enseignement public en Tunisie (1883-1906), par L. Machuel, directeur de l'Enseignement en Tunisie, p. 70 et suivantes.

(2) L'Enseignement public en Tunisie (1883-1906), p. 101.

(1) Voir Le Tunisien des 16, 23 et 30 décembre 1909, 6 et 13 janvier 1910.

lité de ces autres. C'est en réservant leurs vœux à ceux qui se conformeront à leurs avis qu'ils réussiront à assurer une plus régulière fréquentation de l'école.

Tous les caïds, nous nous hâtons de le dire, n'ont pas besoin de nos conseils. M. Ettahar el Adjimi, gouverneur de Monastir, s'occupe des écoles de son caïdat autant que de sa propre famille.

Nous fera-t-on remarquer que l'enfant musulman vient un peu tard à l'école française, et qu'alors « il n'est pas rare de le voir, arrivé à l'âge de la puberté, se ralentir dans son zèle pour le travail intellectuel et éprouver quelques difficultés à suivre les leçons qui lui sont faites, surtout lorsqu'elles ont un caractère un peu abstrait ? »

« Le recteur d'Alger, dit M. Combes, sénateur, qui a eu à examiner la même objection en Algérie, en 1882, a fait justice de cette allévation inexacte qui n'a été vérifiée par personne et qui est en contradiction avec le passé de la race. »

« Non, la puberté n'affaiblit pas l'intelligence de l'indigène; elle a pour effet, quand elle n'est pas contenue par des résistances morales, de faire prédominer les désirs des sens sur l'étude et le goût de l'instruction. Notre jeunesse traverse la même épreuve. Elle y résiste par les mêmes moyens ou elle y succombe par les mêmes causes. Pour être plus précises, peut-être, sous le ciel de l'Afrique, les exigences des sens ne sont pas plus fatales au développement de l'esprit que sous notre climat tempéré. Loin qu'il y ait incompatibilité entre cette crise et notre enseignement, je soutiens que notre enseignement est propre à la moitié; car le système d'éducation dont il fait partie reflète la fougue des désirs par une sage direction donnée aux idées, en même temps qu'il entoure le jeune homme d'une surveillance affectueuse qui le soutient dans la mesure du possible, aux tentations et aux occasions de défaillance. »

Reste la première partie de l'objection, « l'enfant musulman vient un peu tard à l'école française ». Oui, cela est vrai. Il va d'abord au koutab, parce que ses parents tiennent à ce que « son premier aliment intellectuel soit le Coran, afin que le sentiment religieux prenne racine dans son cœur. »

Il faut dire que, dans la société musulmane, on n'aime pas l'école primaire française. On est navré, en effet, de voir des jeunes gens sortir de cette école avec le certificat d'études, mais sans aucune notion de leur religion, de leur langue, de leur passé. S'ils sont en mesure d'exprimer assez correctement leur pensée en français, ils sont incapables de lire ou d'écrire la plus petite lettre en bon arabe.

En fait d'histoire, ils savent bien que Clovis est mort à Paris en 511 de l'ère chrétienne, mais ils ignorent en quelle année de l'hégire est mort le fondateur de l'Islam. Ils racontent en détails le baptême à Reims du vainqueur des Allemands à Tolbiac, mais ils ne peuvent dire en quelle circonstance s'est accomplie la conversion à l'Islamisme du célèbre calife Omar Ibn el Khattab. Ils relatent tout au long la rivalité de Brunehaut et de Frédégonde, mais ils ne connaissent pas le premier mot du conflit sanglant d'Ali Ibn Abou Taleb avec Maaouia Ibn Abou Sofian, qui a failli compromettre à jamais l'œuvre de l'Islam. Ils ne connaissent, en somme, de l'histoire de leurs ancêtres, que la bataille de Poitiers, le cadeau d'Haroun el Rachid à Charlemagne, les Croisades, la prise de Constantinople par les Turcs, l'alliance de François I<sup>er</sup> avec le sultan Soliman II, la campagne de Napoléon en Egypte, le coup d'État du dey d'Alger et l'incursion des Kroumirs sur le territoire algérien.

En fait de géographie, ils savent les voies ferrées et fluviales de la France, mais ils ne peuvent indiquer à un voyageur la route à suivre pour se rendre d'un point à un autre de la Régence.

En fait d'arithmétique, ils font des problèmes sur les quatre opérations, les nombres entiers et sur les fractions, mais ils ne savent écrire, en chiffres arabes, des fractions comme un quart, un demi, trois quarts, un cinquième, etc.

N'est-ce pas qu'on a raison de ne pas être enthousiaste de l'école primaire française ?

D'ailleurs, les connaissances acquises dans ces conditions se conservent-elles ?

Dans le courant de cette année, la Commission chargée d'examiner les jeunes musulmans désireux d'entrer à l'hôpital Sadiki comme infirmiers a été frappée de l'ignorance des candidats qui avaient obtenu, depuis quelque temps, le certificat d'études primaires.

M. le docteur Chert nous a affirmé que les jeunes gens du village de El Mokroune qui avaient obtenu le certificat il y a quelques années ne savent presque plus rien aujourd'hui. Il pense que s'ils avaient, en même temps, étudié l'arabe, ils n'auraient peut-être pas perdu toutes les notions acquises en français. Il croit que l'étude de la langue arabe aurait permis aux notions reçues de mieux se graver dans la mémoire de l'enfant.

Si donc l'école primaire française ne donne pas satisfaction à la société musulmane, quel genre d'école veut-elle? L'école franco-arabe.

(A suivre.)

(1) L'Enseignement public en Tunisie (1883-1906), p. 101.

**CORRESPONDANCE RÉGIONALE**

BIZERTE, le 3 janvier 1910.

L'école franco-arabe, créée en mars 1907, à la grande satisfaction de l'élément indigène, a été installée dans un immeuble loué à cet effet par la Direction de l'Enseignement local, quelque effort qu'on ait fait pour l'adapter à sa nouvelle destination, est loin de répondre aux besoins de la population scolaire, qui augmente tous les jours.

Le directeur de cet établissement, l'actif et bienveillant M. Champaver, fait de son mieux pour satisfaire les familles; encore lui est-il impossible de recevoir plus d'élèves que l'école n'en peut raisonnablement contenir. M. Champaver est aidé par un instituteur français et par un moueddeb, ancien élève de la « Tabibia », qui, depuis son arrivée ici, en octobre dernier, a montré le plus grand zèle. Il enseigne l'arabe suivant la méthode moderne; il donne en outre des leçons de grammaire, de rédaction, d'écriture, de morale, etc.

Mais ce personnel, quelle que soit sa bonne volonté, ne peut suffire à sa tâche. D'autre part, les bâtiments scolaires, en raison de l'affluence des élèves, devraient, de toute urgence, être agrandis.

La Direction de l'Enseignement, depuis longtemps, a l'intention d'acheter un terrain pour y édifier une école franco-arabe. Mais des difficultés, paraît-il, ont surgi quant au choix de l'emplacement. Quelques personnes voudraient voir construire l'école boulevard Marchand, d'autres opinent pour la rue El-Medda (ancien Contrôle civil). Or, ni l'une ni l'autre de ces deux installations ne réunirait les suffrages de la population indigène. De l'avis de cette dernière, il serait préférable de construire l'école au centre de la ville, par exemple sur un des lots dont dispose encore la Compagnie du Port, à proximité des quartiers arabes.

En solutionnant dans ce sens la question actuellement pendante, la Direction de l'Enseignement pourrait compter sur l'approbation unanime de nos compatriotes.

— A l'occasion du nouvel an, M. le directeur du Magasin Général a envoyé cent francs à la Société musulmane de bienfaisance de Bizerte. M. le capitaine Joseph Journou, après une visite à l'école franco-arabe *Arfaia*, qui ressortit à la même Société, a fait don à celle-ci d'une somme de cinq francs. Le Comité directeur, qui s'est empressé d'inscrire les noms de ces deux généreux donateurs sur la liste des bienfaiteurs de la Société, les prie d'agréer l'assurance de sa vive et sincère gratitude.

**BIBLIOGRAPHIE**

**LA REVUE DIPLOMATIQUE**  
Politique, littérature, finances, commerce international  
Paraissent tous les dimanches  
Fondateur: Auguste Meulemans  
Directeur-Rédacteur en chef: Jules Meulemans  
Adm<sup>in</sup> et Réd<sup>act</sup>: 15, bd Malesherbes, Paris.  
Abonnement: France et étranger, un an: 30 fr.  
Pays d'outre-mer, un an: 40 fr.  
Prix du numéro: 0 fr. 80

**SOMMAIRE du numéro du 9 janvier 1910**  
Le cabinet portugais: JULES MEULEMANS.  
La semaine: HENRY ROMAIN.  
La situation en Grèce: JULES MEULEMANS.  
En Indo-Chine: L. DUTHIL DE LA TOQUE.  
L'escadre française au Monténégro.  
Le message de M. Taft.  
Lettre d'Angleterre: B. DES CH.  
Lettre d'Espagne: J.-L. DE T.  
Etc., etc.

**QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES**  
Revue de la politique extérieure  
Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois.  
Abonnement annuel: France et Colonies, 15 fr.  
Etranger et Union Postale, 20 fr.  
La livraison: France, 0 fr. 75; Etranger, 1 fr.  
Rédaction et Administration: 19, rue Cassette, à Paris (VI<sup>e</sup>)

**SOMMAIRE du n° 309, du 1<sup>er</sup> janvier 1910**  
EDOUARD PAYEN: Léopold II, roi des Belges.  
PAUL VILLARS: La crise anglaise. — PAUL GERARDIN: La convention de Berne jugée de l'étranger.

**CHRONIQUES DE LA QUINZAINE.** — Renseignements politiques. — Renseignements économiques. — Nominations officielles. — Bibliographie. — Livres et Revues.  
Cartes et gravures: Carte du Congo beige.  
Envoi sur demande d'un numéro spécimen gratuit.

**70 ANS DE SUCCÈS**  
Alcool de Menthe de Ricqlès  
Calme la Soif, Facilite la Digestion, Guérit la Cholérine, Garantit des Epidémies.  
REFUSER LES IMITATIONS

**"Le Siècle"**  
GRAND JOURNAL POLITIQUE, QUOTIDIEN  
12, rue Grange-Batelière

**SUPPRESSION TOTALE**  
PROGRESSIVE MAIS RAPIDE  
DE  
**L'IMPOT DE CAPITATION**  
dit "Medjba"

LA VIANDE ABONDANTE,  
SAINE, GRASSE A POINT, A BON MARCHÉ  
DANS TOUTE L'AFRIQUE DU NORD

La Tunisie, ancienne Itrika, est un coin béni du globe: l'empire du humaine, seule, est responsable du mal dont parfois elle souffre.

Prix: 25 centimes

En vente à Tunis chez tous les libraires et à la Papeterie de l'Imprimerie Rapide, et à Bizerte, Sousse et Sfax.



**LE COURRIER DE LA PRESSE**

Bureau de COUPURES DE JOURNAUX  
français et étrangers  
FONDÉ EN 1889

21, boulevard Montmartre, PARIS (II<sup>e</sup>)  
= GALLOIS & DEMOGEOT =  
Adresse télégraphique: COUPURES-PARIS — Téléphone: 101.50

Le Courier de la Presse reçoit, lit et découpe tous les journaux et revues et en fournit les extraits sur tous sujets et personnalités.

Service spécial d'informations pratiques pour industriels et commerçants  
TARIF: 0 fr. 30 par coupure

Tarif réduit, paiement d'avance, sans période de temps limité: par 100 coupures, 25 fr.; par 250, 55 fr.; par 500, 105 fr.; par 1.000, 200 fr.

Vendredi 14 janvier 1910 et Jours suivants

Allez tous voir  
**THE ROYAL VIEW**  
(Théâtre Rossini)

**Omnia-Pathé**  
TUNIS — Rue Amilear — TUNIS

**Sté des Fonderies et Hauts-Fourneaux**  
du Val-d'Osne  
et Senon Saint-Albin réunies  
FONTE DE BATIMENT  
FONTE D'ART — TUYAUX EN FONTE  
ROBINETTERIE  
AGENCE DE TUNIS:  
15, rue d'Italie (au premier)

**AUX 300 PANOS**  
Vente, Achat, Echange et Location de  
**PIANOS ET HARMONIUMS**  
DES PREMIÈRES MAISONS

Location depuis 10 fr. par mois  
Location-Vente depuis 25 fr. par mois  
Seul dépositaire de la COMPAGNIE FRANÇAISE DU GRAMOPHONE Fournitures

**GRAND DEPOT DE MUSIQUE**  
**C. TRIONFO**

1, rue d'Italie — TUNIS  
MAISON DE CONFIANCE — 3 à 5 ANS DE CRÉDIT  
Conditions spéciales pour MM. les Officiers et Fonctionnaires

كافة الحلقوم بالحلقوم  
يزيد الشوارب وينتزع الصدأ  
اشرب الحان في كافي الحلقوم  
ينتزع صدرك والبلغم يمشا

MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE

غاية الحلقوم بحالات و هو ان  
**PAPIER D'ALFA**  
Supérieur à tous les autres Papiers à CIGARETTES CONNUS  
PUR ALFA 100 FEUILLES

**ALGERIAN HALFA S'PAPER**  
SUPERIOR QUALITY  
Ce Papier fabriqué en Angleterre avec l'Alfa de la Province d'Oran est hygiénique, il ne dessèche pas la langue et ne fatigue pas la Poitrine

Le gérant: AIME LAPORTE  
Tunis — Imp. Rapide, 5 rue Saint-Charles

**Minoterie du Belvédère**  
A: ZAUCHE & RAMELLA  
BUREAUX: 24, avenue de France — TUNIS  
Vente de Semoules & Farines  
Achat de Blé toute l'année

**SPÉCIALITÉS NASSOUHI**  
DE RÉPUTATION UNIVERSELLE

ayant obtenu de nombreuses médailles d'or et d'argent: turques, anglaises, françaises, italiennes, espagnoles, belges, etc.

- Capsules "Nassouhi" contre la blennorrhagie aiguë et chronique . . . . . 3 75
- Elixir "Nassouhi" tonique, contre les douleurs des menstrues . . . . . 3 »
- Pilules "Nassouhi" stomachiques, toniques et reconstituantes . . . . . 3 »
- Rhumatismol, souverain contre les douleurs rhumatismales . . . . . 3 »
- Sirop Iodo-tonique, phosphaté pour les enfants lymphatiques et rachitiques . . . . . 2 50
- Eau Rajeunissante, enlève les taches de la peau, guérit les engelures et adoucit la peau . . . . . 2 50
- Huile des cheveux, fortifie le cuir chevelu et empêche la chute des cheveux . . . . . 2 50
- Elixir Salsepareille composé, contre la syphilis et l'asthme . . . . . 2 50
- Cachets stomachiques contre les digestions difficiles . . . . . 2 »
- Goudron balsamique contre les maladies de la poitrine . . . . . 1 50
- Pilules laxatives, contre la constipation . . . . . 1 25
- Pilules pectorales, calment la toux et facilitent l'expectoration . . . . . 1 25
- Eau dentifrice, contre la carie et les douleurs dentaires . . . . . 1 25
- Poudre épilatoire . . . . . 1 25
- Collyre "Nassouhi" pour les maladies des yeux . . . . . 0 75
- Capsules "Parisiennes" aphrodisiaques . . . . . 5 »

Dépôt général: DELLO STROLOGO, rue Saint-Charles, 15, et dans toutes les pharmacies de Tunis.

**COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE**

Compagnie TOUCHE — Paquebots-Poste français — AGENCE DE TUNIS  
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc.

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises.

- ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les lundis matin.**
- A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.
  - DE PALERME, tous les mercredis matin.
  - DE MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 du matin.
  - DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mahdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.
  - A MARSEILLE, tous les vendredis matin.
- DÉPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis à 2 h. du soir.**
- DE TUNIS POUR PALERME, tous les lundis à 5 heures du soir.
  - DE PALERME EN VUE TUNIS, tous les mardis soir.
  - DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis à 1 heure du soir.
  - DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les mercredis à 7 heures du soir.
  - DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 7 heures du soir.
  - DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis à midi.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales, sauf modifications.

La Compagnie accepte avec contentement les dépêches et les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour. Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Alger.

Les Agents principaux: J.-B. PÉDELUPÉ ET SES FILS.

**NAVIGATION GÉNÉRALE ITALIENNE**

Sociétés réunies FLORIO-RUBATTINO  
Service postal hebdomadaire  
Port de Tunis

La Compagnie délivre des tickets et connaissements à destination de tous les ports exploités par la Société (la Sicile, Sardaigne, Corse, les côtes d'Italie, Malte, de l'Adriatique, Levant, ports du Danube, Egypte, Tripolitaine, La Canée, mer Rouge, Indes, Chine, Amérique du Sud, Amérique du Nord, et par transbordements à Gênes en forme circulaire avec l'Autriche, les Sociétés pour l'Angleterre et les principaux ports de l'Europe).

- DÉPARTS**
- Tous les lundis à midi, pour Cagliari, Livourne et Gênes.
  - les mercredis à 1 h. du soir, pour Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli et Malte.
  - les mercredis à 5 h. du soir, rapide pour Trapani, Palerme et Naples.
  - les dimanches à 7 h. du soir, pour Pantelleria, Sciaccia, Mazzara, Marsala, Favignana, Trapani, Castellammare del Golfo et Palerme.

- ARRIVÉES**
- Tous les lundis à 8 h. du matin, de Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès, Tripoli et Malte.
  - les mardis à 10 h. du matin, de Cagliari, Livourne et Gênes.
  - les mercredis à 6 h. du matin, de Naples, Palerme et Trapani.
  - les samedis à 8 h. du soir, de Pantelleria, Sciaccia, Mazzara, Marsala, Favignana, Trapani, Palerme et Castellammare del Golfo.

Pour tous renseignements, s'adresser à nos Agences locales  
Agents à Tunis: MM. I. et V. FLORIO, 1, rue d'Alger.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

Paquebots-Poste français — Service à grande vitesse  
Ligne hebdomadaire Bizerte, Marseille, Tunis, Sfax, Sousse, Tunis-Bizerte, Marseille

- DÉPART DE MARSEILLE** tous les lundis, arrivée à Bizerte, samedi à 8 h. 30 du soir.
- DE BIZERTE POUR TUNIS, tous les lundis. Arrivée à Tunis dimanche à 4 h. du matin.
  - DE TUNIS, tous les lundis, pour Sfax. Arrivée à Sfax, lundi à 8 h. du matin.
  - DE SFAUX, tous les lundis, pour Sousse. Arrivée à Sousse, mardi à 3 heures du soir.
  - DE SOUSSE, tous les lundis, pour Bizerte. Arrivée à Bizerte, mardi à 11 heures du soir.
  - DE BIZERTE, tous les lundis, pour Bizerte. Arrivée à Bizerte, mercredi à 4 heures du soir.
  - DE PALERME, tous les lundis, pour Bizerte. Arrivée à Bizerte, mercredi à 7 h. du matin.
- Ligne hebdomadaire Marseille, Tunis, Malte, Tunis, Marseille**
- DÉPART DE MARSEILLE**, lundi à midi. Arrivée à Tunis à 7 h. du soir.
- DE TUNIS, mercredi à 4 heures du soir. Arrivée à Malte, jeudi, à 10 heures du matin.
  - DE MALTE, jeudi à 5 heures du soir. Arrivée à Tunis vendredi à 8 heures du soir.
  - DE TUNIS, vendredi à 9 heures du soir. Arrivée à Marseille, dimanche à 3 h. 30 matin.

**Avis important.** — MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets des passages au bureau de Tunis.

L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique rue Es-Sadikia.

**ENCYCLOPÉDIE DE L'ISLAM.** Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans, publié avec le concours des principaux orientalistes. Livraisons 1 à 31. Auteurs: Ahmed, pages 1-192 (Ouvrage patroné par l'Association Internationale des Académies). Leide, E.-J. Brill; Paris, Alphonse Picard, 1908.

# MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

## MERLATON

avenue de Carthage, 28

A TUNIS

Plâtres blanc et gris  
Briques à 3 et à 6 trous  
Briques pleines  
Chaux et Ciments  
Tuiles

Papiers goudronnés  
Carreaux en ciment  
et faïence  
Briques en Mâchefer  
Bornes — Bois

## DENRÉES COLONIALES

Gros & Demi-Gros

## "L'UNION COMMERCIALE"

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE  
Rue de l'Agha, 8 — TUNIS

Mohamed et Ahmed Amor Cammoun

A SOUSSE ET A SFAK

Importation, Consignation, Commission

EXPORTATION

de tous les produits tunisiens

MAISON DE CONFIANCE

## TRAVAUX TYPOGRAPHIQUES

EN TOUS GENRES

Caractères Arabes pour livres et affiches

Caractères Grecs et caractères Hébreux

SOCIÉTÉ ANONYME

DE

## L'IMPRIMERIE RAPIDE

DE TUNIS

Au Capital de 250.000 Fr.

Rue Saint-Charles, 5

Maison fondée en 1888

dans son Immeuble

Spécialité de Travaux en "Modern Style"

Journaux  
Labours  
Catalogues  
Lettres de Mariage  
Affiches  
Mandats

Factures  
Enveloppes  
Chèques  
Téles de Lettres  
Etiquettes  
Etc. etc.

## Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société anonyme. Capital 40 millions

Siège social: ALGER

Succursale de Tunis, 8, rue Es-Sadikia, à Tunis

Agences à Soussse et à Bizerte

Opérations de banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur titres et sur marchandises. — Garde de titres. — Paiement des coupons. — Paiements télégraphiques. — Chèques et lettres de crédit sur tous pays. — Change de monnaies étrangères. — Dépôts de fonds à échéance fixe: 1 an à 4 ans, 3 %. — Dépôts à vue: comptes de chèques avec intérêts.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

## L'INDUSTRIE EXTRACTIVE en Tunisie

(MINES ET CARRIÈRES)

Par K. ROBERTY

ouvrage publié sous les auspices de la Direction générale des Travaux publics de la Régence.

RÉSUMÉ:

Géologie de la Tunisie. — Législation minière de la Régence (mines et carrières). — Historique et description des concessions de mines et de phosphates en vigueur au 31 mai 1907. — Permis de recherches — Permis d'exploitation. — Statistiques diverses. — Décrets et arrêtés régissant la matière, etc. — Carte minière de la Régence.

En vente à la Librairie-Papeterie de l'Imprimerie Moderne 20, rue Es-Sadikia, à Tunis.

Prix: 4 fr. par la poste: 4 fr. 50.

**L'ABEILLE:** Assurances sur la Vie et contre les Accidents de toute nature.  
**ROYAL:** La plus importante Compagnie du monde entier. Assurances contre l'Incendie.  
**IDEAL:** Machine à écriture entièrement visible. La plus parfaite, la plus avantageuse. Machines d'occasion provenant d'échanges.  
**LE GRINNELL:** Extincteur automatique accordant un rabais de 50 % sur les primes d'assurance incendie.

Des Courtiers pour Tunis et des Agents dans les localités non représentées sont demandés. Conditions exceptionnelles.  
V. PRINZIVALLI, agent général, 28, rue de Portugal, à Tunis.

## "LE MONDE"

Compagnie Française d'Assurances à Primes fixes contre l'INCENDIE et sur la VIE

Siège social: PARIS, 16, rue Le Peletier

CAPITAL ET FOND DE GARANTIE: 90 MILLIONS de francs

**VIE** Assurances en cas de décès, mixtes simples et combinées. — Assurances à terme fixe, dotales et en cas de vie. — Rentes viagères et nouvelles combinaisons très avantageuses.

**INCENDIE** Assurances d'immeubles, marchandises, mobiliers, fermes et récoltes. — Assurances contre la foudre et l'explosion des appareils à vapeur, contre le recours des propriétaires, locataires et voisins.

Les polices de la Compagnie "LE MONDE" sont agréées par le Crédit foncier de France et par l'Etat Français

RENSEIGNEMENTS et TARIFS gratuits chez M. G. ATTIA, directeur particulier et inspecteur à Tunis, Passage de Paris, n° 5 (par l'avenue de Paris), et chez les agents régionaux:

M. A. LABALLE, à Bizerte; M. A. DANNOS, à Soussse; M. A. DARMON, à Sfax; M. S. ENR. QREZ, à Béja; M. CÉSAR ENRIQUEZ, au Kef; M. V. d'ELIE SCETBUN, à Mahdia; M. IS. SAADA, à Gabès; M. LÉON HANOUC, à Souk-el-Arba; M. J. SORIA, à Tabarca; MM. E.-N. et V. BEMOUSSA, à Medjez-el-Bab.

## MACHINES PARLANTES PERFECTIONNÉES

Disques "EDEN" double face

PUISSANCE — SONORITÉ — CLARTÉ

Repertoire français, arabe, égyptien, algérien et tunisien

## FALLA NATAF & FRÈRES

seuls concessionnaires

TUNIS — 5, rue de Rome, 5 — TUNIS

Prix défiant toute concurrence — Catalogue franco



## Renseignements généraux

### Ligne de Tunis à Bône et la vallée de la Medjerda

ALLER				RETOUR				
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.	
Tunis	6 34	7 25	5 15	4 19	7 20	Bône	4 39	12 16
Le Bario	6 43	7 34	5 24	4 28	7 29	Duvivier	6 51	12 24
Manouba	6 48	7 40	5 29	4 33	7 34	Souk-Abras	6 51	12 32
Djedoua	7 03	7 54	5 44	4 48	7 49	Gbarimou	7 01	12 40
Tenourba	8 18	8 09	6 59	6 03	8 14	Souk-el-Arba	8 10	12 48
Bordj-Toum	8 44	8 35	7 25	6 29	8 40	Pont-de-Toujan	8 20	12 56
Medjez-el-Bab	9 07	8 58	7 48	6 52	9 03	Medjez-el-Bab	9 11	13 04
Pont-de-Toujan	10 15	10 06	8 56	8 00	10 11	Bordj-Toum	9 39	13 12
Souk-el-Arba	11 35	11 26	10 16	9 20	11 31	Tenourba	10 21	13 20
Gbarimou	12 47	12 38	11 28	10 32	12 43	Djedoua	10 40	13 28
Souk-Abras	14 11	14 02	12 51	11 55	14 07	Manouba	11 12	13 36
Duvivier	15 41	15 32	14 22	13 26	15 47	Le Bario	11 18	13 44
Bône	17 19	17 10	16 00	15 04	17 25	Tunis	11 31	13 52

### Ligne de Tunis à Bizerte

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 34	11 55	4 19	7 20	Bizerte	6 45	1 20
Le Bario	6 43	12 06	4 30	7 29	Mateir	6 55	1 30
Manouba	6 48	12 16	4 40	7 38	Djedoua	7 04	1 40
Djedoua	7 12	12 51	5 05	8 1	Manouba	7 13	1 50
Mateir	8 14	13 28	6 07	9 13	Le Bario	8 24	2 00
Bizerte	9 26	14 42	7 21	10 25	Tunis	8 48	2 10

### Ligne de Tunis à Soussse

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	7 30	11 25	5 15	8 05	Soussse	6 05	1 00
Djebel-Djelloud	7 35	11 30	5 20	8 10	Enfidaville	6 10	1 05
Nabeul	7 40	11 35	5 25	8 15	Bir-bou-Rekha	6 15	1 10
Souk-Abras	7 45	11 40	5 30	8 20	Frombala	6 20	1 15
Hamman-Lif	7 50	11 45	5 35	8 25	Hamman-Lif	6 25	1 20
Fondouk-Djedid	7 55	11 50	5 40	8 30	Saint-Germain	6 30	1 25
Frombala	8 00	11 55	5 45	8 35	Maxime-Rudes	6 35	1 30
Bir-bou-Rekha	8 05	12 00	5 50	8 40	Mégrine	6 40	1 35
Enfidaville	8 10	12 05	5 55	8 45	Djebel-Djelloud	6 45	1 40
Soussse	8 15	12 10	6 00	8 50	Tunis	6 50	1 45

### Tunis — Bir-bou-Rekha — Nabeul

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	8 56	2 15	5 10	Nabeul	4 58	3 31	
Bir-bou-Rekha	8 56	2 15	5 10	Hamamet	6 25	4 03	
Hamamet	9 25	2 44	7 45	Bir-bou-Rekha	7 36	4 17	
Nabeul	9 51	3 13	8 15	Tunis	8 10	4 28	

### Ligne de Tunis à Kalaa-Djerda

ALLER				RETOUR			
m.	s.	m.	s.	m.	s.	m.	s.
Tunis	6 45	2 03	5 33	Kalaa-Djerda	8 40	5 16	8 37
Le Bario	6 50	2 08	5 38	Oued-Sarrath (bifurc.)	9 13	5 49	9 15
Manouba	6 55	2 13	5 43	Feqet-Tameur (bifurc.)	9 46	6 22	9 48
Djedoua	7 00	2 18	5 48	Ain-Mesria	10 25	7 01	10 27
Le Bario	7 05	2 23	5 53	El-Bou-Rouis	10 58	7 34	10 60
Manouba	7 10	2 28	5 58	Les Zouanines (halte)	11 31	8 07	11 33
Djedoua	7 15	2 33	6 03	Les Salines (bifurc.)	12 03	8 39	12 05
Le Bario	7 20	2 38	6 08	Sidi-bou-Rouis	12 35	9 11	12 37
Manouba	7 25	2 43	6 13	Sidi-Akhout (halte)	13 07	9 43	13 09
Djedoua	7 30	2 48	6 18	Gafour (halte)	13 39	10 15	13 41
Le Bario	7 35	2 53	6 23	Sidi-Ayed (halte)	14 11	10 47	14 13
Manouba	7 40	2 58	6 28	Bou-Arda	14 43	11 19	14 45
Djedoua	7 45	3 03	6 33	Tarf-Ech-Chena (halte)	15 15	11 51	15 17
Le Bario	7 50	3 08	6 38	El-Aouja (arrêt)	15 47	12 23	15 49
Manouba	7 55	3 13	6 43	Smaïja (bifurc.)	16 19	12 55	16 21
Djedoua	8 00	3 18	6 48	Cheylus (Djebel-Ousi)	16 51	13 27	16 53
Le Bario	8 05	3 23	6 53	Oudun	17 23	13 59	17 25
Manouba	8 10	3 28	6 58	Les Nassen	17 55	14 31	17 57
Djedoua	8 15	3 33	7 03	Bir-Kosef (halte)	18 27	15 03	18 29
Le Bario	8 20	3 38	7 08	Djebel-Djelloud	18 59	15 35	19 01
Manouba	8 25	3 43	7 13	Tunis	19 31	16 07	19 33
Djedoua	8 30	3 48	7 18				
Le Bario	8 35	3 53	7 23				
Manouba	8 40	3 58	7 28				
Djedoua	8 45	4 03	7 33				
Le Bario	8 50	4 08	7 38				
Manouba	8 55	4 13	7 43				
Djedoua	9 00	4 18	7 48				
Le Bario	9 05	4 23	7 53				
Manouba	9 10	4 28	7 58				
Djedoua	9 15	4 33	8 03				
Le Bario	9 20	4 38	8 08				
Manouba	9 25	4 43	8 13				
Djedoua	9 30	4 48	8 18				
Le Bario	9 35	4 53	8 23				
Manouba	9 40	4 58	8 28				
Djedoua	9 45	5 03	8 33				
Le Bario	9 50	5 08	8 38				
Manouba	9 55	5 13	8 43				
Djedoua	10 00	5 18	8 48				
Le Bario	10 05	5 23	8 53				
Manouba	10 10	5 28	8 58				
Djedoua	10 15	5 33	9 03				
Le Bario	10 20	5 38	9 08				
Manouba	10 25	5 43	9 13				
Djedoua	10 30	5 48	9 18				
Le Bario	10 35	5 53	9 23				
Manouba	10 40	5 58	9 28				
Djedoua	10 45	6 03	9 33				
Le Bario	10 50	6 08	9 38				
Manouba	10 55	6 13	9 43				
Djedoua	11 00	6 18	9 48				
Le Bario	11 05	6 23	9 53				
Manouba	11 10	6 28	9 58				
Djedoua	11 15	6 33	10 03				
Le Bario	11 20	6 38	10 08				
Manouba	11 25	6 43	10 13				
Djedoua	11 30	6 48	10 18				
Le Bario	11 35	6 53	10 23				
Manouba	11 40	6 58	10 28				
Djedoua	11 45	7 03	10 33				
Le Bario	11 50	7 08	10 38				
Manouba	11 55						